



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA  
GUADELOUPE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°971-2016-071

PUBLIÉ LE 31 OCTOBRE 2016

# Sommaire

## **DRFIP**

971-2016-10-24-010 - Arrêté DRFIP PPR du 24 octobre 2016 relatif au régime d'ouverture des services de la DRFIP : fermeture du 31 octobre 2016 (2 pages)

Page 3

# DRFIP

971-2016-10-24-010

Arrêté DRFIP PPR du 24 octobre 2016 relatif au régime  
d'ouverture des services de la DRFIP : fermeture du 31  
octobre 2016



PREFET DE LA REGION GUADELOUPE

**DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA GUADELOUPE**

Pôle pilotage et ressources

**Arrêté du 24 OCT. 2016**

**relatif au régime d'ouverture au public des services de la direction régionale des finances publiques de la Guadeloupe : fermeture du 31 octobre 2016.**

Le préfet de la région Guadeloupe,  
préfet de la Guadeloupe,  
représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin,  
Officier de l'ordre national du Mérite,  
Chevalier de la Légion d'honneur

Vu le décret n° 71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, notamment ses articles 26 et 43 ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 modifié relatif à l'organisation des services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2008-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret du 27 mars 2012 portant nomination de Monsieur Pascal ROTHÉ, administrateur général des finances publiques, en qualité de directeur régional de la Guadeloupe ;

*Sur proposition du directeur régional des finances publiques de la Guadeloupe ;*


**Arrête**

**Article 1<sup>er</sup>** – A l'occasion du pont du 1er novembre 2016, l'ensemble des postes comptables de la direction régionale de finances publiques de la Guadeloupe, ainsi que l'accueil/caisse de la direction, seront fermés exceptionnellement au public le lundi 31 octobre 2016.

**Article 2** – Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Guadeloupe et le Directeur régional des finances publiques de la Guadeloupe sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Guadeloupe.

*Fait à Basse-Terre, le*

24 OCT. 2016

  
Le Préfet  
Jacques BILLANT

*Délais et voies de recours - La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.*